

Recréations C2-4

L'épreuve :

L'épreuve consiste en une réalisation musicale (arrangement ou reprise ou invention instrumentale et/ou vocale) pour **un groupe de 3 à 6 instrumentistes** du même groupe de FM C2-4. Les groupes sont constitués sous la responsabilité du professeur de FM, en tenant compte de différents paramètres : les affinités humaines, les souhaits musicaux exprimés, l'équilibre instrumental.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de travaux dirigés placés sous la responsabilité de l'enseignant de FM sur l'année de C2-4, avec **9 semaines de travail en studios** (entre les vacances de février et Pâques, puis début mai) = 12 semaines pour les chansons 3e.

En partant d'une matière musicale au choix des élèves : œuvres de référence (thèmes et œuvres de référence FM), pièces travaillées en orchestre ou ensembles, éléments musicaux issus du langage contemporain, chanson, standards de jazz, musique de film, de publicité, de jeux vidéo... est réalisée en groupe une musique permettant de mettre en valeur leurs savoir-faire et leurs connaissances en FM, et leurs liens avec leur pratique instrumentale ou vocale, ainsi que leur culture musicale. **Une attention particulière sera portée à la diversité esthétique et à la mise en perspective de langages musicaux d'époques différentes.**

Chaque groupe devra se choisir **un espace partagé en ligne**, type Drive ou Padlet, alimenté chaque semaine par l'ensemble des musiciens du groupe, et consultable par le professeur de FM.

Le dossier :

La Recréation doit être obligatoirement accompagnée d'**un dossier** comprenant :

- 1) la présentation du groupe, du projet, les recherches sur les musiques choisies, les analyses...
- 2) un journal de bord décrivant la méthode de travail aboutissant à cette réalisation : détaillez les outils FM que vous utilisez.
- 3) la partition de la réalisation du groupe.

La réalisation musicale est présentée dans le cadre d'une **prestation publique devant un jury**, avec les concerts des BEM (Brevets Instruments) et les Polyphonies. Le dossier sera remis une semaine avant aux jurys (en 3 exemplaires), lors de la répétition générale. La durée de la prestation peut varier entre 3 et 5 mn.

L'évaluation de l'année de C2-4 :

- **50% Contrôle continu technique FM**
 - o Ecrit (relevés, analyses...)
 - o Oral (lectures, déchiffrages...)
- **50% Recréations**
 - o Contrôle continu individuel par le Professeur de FM
 - o Prestation publique par le jury du concert (direction, FM, instrument)
- **Module polyphonie validé**

Critères d'évaluation du contrôle continu des Recréations par le Professeur de FM :

- Appropriation de la matière musicale (comment vous transformez/personnalisez le matériau musical de départ)
- Qualité du travail collectif du groupe sur le plan méthodologique et sur le plan artistique (comment vous réussissez à prendre en compte les spécificités de chaque membre du groupe, comment vous arbitrez vos choix, comment vous vous répartissez les tâches...)
- Qualité du journal de bord et diversité des éléments pris en compte (une présentation qui vous ressemble, des recherches intéressantes, la description des outils de FM utilisés, une partition bien construite...). Régularité de la rédaction du journal, répartition du travail dans le groupe.
- Qualité de la réalisation musicale (originalité des choix musicaux et artistiques, présentation scénique convaincante, incarnée et assumée)
- Cohérence entre méthode de travail et résultat artistique (comment votre travail individuel et collectif vous a permis d'aboutir à une prestation scénique de qualité)

Date des Concerts Recréations :

lundi 11 mai, mardi 12 mai, mercredi 13 mai 2026

Générales : du lundi 4 mai au jeudi 7 mai.